



Place de jeux extérieure de l'AES



Le mot du Syndic



Chères Matranaises,
Chers Matranais,

Une fois n'est pas coutume, c'est sous une forme allégée mais très factuelle que vous recevez ce Matr'en cause vous invitant à participer à une assemblée communale extraordinaire le 17 septembre prochain.

Lors de l'assemblée communale de ce printemps, nous avons prévu de vous proposer à l'adoption la modification du règlement concernant les places d'accueil préscolaire. Pour des raisons de délai, ce point avait été retiré de l'ordre du jour. Entretemps, nous avons reçu les préavis nécessaires de la part des services de l'Etat et pouvons maintenant revenir vers vous. Cependant, nous avons profité de l'occasion de cette modification pour non seulement refondre complètement l'ancien règlement concernant l'accueil préscolaire mais également celui de l'accueil extrascolaire (AES) afin d'assurer leur conformité avec la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance (LStE) qui régit ces deux volets, tout en donnant une certaine cohérence à ces deux documents.

L'adoption de ces deux nouveaux règlements par les citoyennes et les citoyens de Matran est d'autant plus nécessaire que la nouvelle crèche Matr'Envol accueille ses premiers bambins depuis la mi-août et que le fonctionnement actuel de l'AES ne correspond plus au règlement en vigueur à ce

jour. Avec ces deux instruments mis à jour, la Commune se met en conformité avec la loi et surtout se dote de possibilités d'accueil de la petite enfance performantes permettant aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle à des conditions attractives.

Par ailleurs, comme vous l'avez certainement constaté, le chantier de la nouvelle école avance, le gros œuvre est maintenant terminé, les entreprises du second œuvre sont là et il faut songer aux futurs aménagements extérieurs. Si un budget suffisant a été voté pour ce poste lors de l'acceptation du projet lui-même en septembre 2023, nos réflexions sont allées un peu plus loin et nous amènent aujourd'hui à vous soumettre une modification du budget des investissements pour l'aménagement du parc de l'école, soit l'installation de toilettes publiques autonettoyantes, la réalisation de l'Ile aux oiseaux et le déplacement du terrain de foot. Il est à noter que l'Agglomération de Fribourg nous a d'ores et déjà accordé deux subventions en lien avec ce projet, sous réserve de réalisation bien entendu.

De plus, nous envisageons le remplacement du vieillissant couvert reliant l'école à la halle de gymnastique et la création d'un préau devant cette même halle de sport. Cependant, ce projet n'est pas encore mûr. Les coûts avancés à ce jour nous paraissent trop élevés et nous avons besoin d'un peu plus de temps avant de vous le soumettre en décembre si tout va bien.

Suite en page 2

Assemblée communale du 17 septembre 2025 convocation en page 3

Matr'en assemblée

A juste titre, vous pouvez vous demander pourquoi ne pas attendre avec les deux projets complémentaires et ainsi éviter la « tactique du salami » ? La raison est simple, si vous acceptez le premier projet, les travaux pourront débuter cette année encore, condition sine qua non pour bénéficier des subventions de l'Agglo. Pour le deuxième projet, aucune subvention n'est attendue.

Au final, l'idée est de profiter d'économies d'échelles en réalisant en un seul chantier les aménagements des alentours de la nouvelle école, l'aménagement attendu du parc de l'école et, dans ce qui nous semble être une suite logique, de remplacer la deuxième partie de l'ancien couvert entre

l'école et la halle de sport à l'image de la nouvelle partie à reconstruire, tout en créant un préau pratique et utile non seulement pour les élèves mais aussi lors des multiples manifestations villageoises organisées autour de la halle de gymnastique.

Je vous encourage à prendre connaissance des informations complémentaires dans les pages qui suivent, vous souhaite une belle fin d'été et vous invite à nous rejoindre nombreuses et nombreux le 17 septembre prochain à l'occasion de cette assemblée communale extraordinaire.

François Butty, Syndic

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Le mot du Syndic (suite) Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subvention- nement des places d'accueil préscolaire	4
Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subvention- nement des places d'accueil extrascolaire (AES) et présentation du Règlement d'appa- cation de l'accueil extrascolaire (AES)	5
Modification du budget des investissements 2025 Un projet pour l'avenir	6-7
Un projet pour l'avenir (suite)	8

Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :
Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

media f imprimerie SA
1700 Fribourg

Tirage:

1000 exemplaires

Prochaine parution:

Octobre 2025

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Rte de l'Ecole 6
Case postale
1753 Matran

E-mail: commune@matran.ch

Site Internet: www.matran.ch



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**mercredi 17 septembre 2025 à 20 h 00
à la halle de gym de Matran**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2025¹ (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire¹.
3. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire (AES) – décision – et présentation du Règlement d'application de l'accueil extrascolaire (AES) – information¹.
4. Modification du budget des investissements 2025 – Aménagement du Parc de l'Ecole : principe, financement et préavis de la commission financière.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.



Vestiaires de la nouvelle crèche

Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire

La crèche Matr'Envol a accueilli ses premiers enfants le 18 août 2025, marquant l'aboutissement d'un projet porté par la commune de Matran depuis quatre ans. Pour garantir une collaboration harmonieuse et clarifier les modalités de subventionnement, le règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance doit être adapté à la Loi sur les structures d'accueil (LStE). Ce texte révisé sous le titre « Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire » sera soumis à l'approbation des citoyennes et des citoyens lors de l'assemblée communale extraordinaire du 17 septembre 2025.

Les principales modifications

Le nouveau règlement introduit plusieurs ajustements pour mieux répondre aux besoins des familles et aux exigences légales :

- Priorité aux enfants de Matran pour l'accès à la crèche Matr'Envol.
- Accès privilégié pour les parents travaillant dans des entreprises locales, avant les familles hors commune.
- Subventions étendues aux parents contraints de choisir une autre structure

si Matr'Envol affiche complet ou si les horaires de celle-ci ne correspondent pas avec les activités professionnelles des parents.

- Transparence renforcée : le mode de calcul des subventions est précisé, conformément à la LStE.

Ce qui ne change pas

La commune maintient ses engagements historiques :

- Un système de subventions avantageux pour les habitants de Matran, parmi les plus favorables du district de la Sarine.
- La garantie d'une place en accueil préscolaire pour tous les enfants de la commune.

Consultation et prochaines étapes

Le projet de règlement est disponible sur le site de la commune www.matran.ch. Les citoyennes et les citoyens sont invités à prendre connaissance des modifications avant le vote.

Dominique Chenaux, Conseiller communal

Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire (AES) et présentation du Règlement d'application de l'accueil extrascolaire (AES)

Le règlement communal actuel concernant l'accueil extrascolaire date d'un peu plus de 10 ans. La nécessité d'adopter un nouveau règlement pour les places d'accueil préscolaire, à la suite de l'ouverture de la crèche Matr'Envol, a conduit le Conseil communal à vous proposer également une révision générale du règlement de l'AES.

L'objectif principal de cette révision est à la fois de mettre le texte à jour et d'harmoniser la forme entre ces deux règlements, dont le but premier est de permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle de nos concitoyennes et concitoyens.

Principales modifications du règlement communal

Le nouveau règlement introduit plusieurs ajustements afin de mieux répondre aux besoins des familles et aux exigences légales :

- Un champ d'application plus large que celui de l'accueil extrascolaire de notre commune, puisqu'il inclut la collaboration avec l'association Famiya et la possibilité de conclure des conventions avec d'autres accueils extrascolaires selon les besoins (art. 2).
- L'inscription, dans le règlement communal, d'une ouverture de l'AES durant certaines semaines de vacances scolaires (art. 3).
- Une réadaptation des tarifs maximaux par tranche horaire, ainsi que l'inscription d'un rabais fratrie avantageux (art. 11).

- Une clarification du mode de calcul du subventionnement communal conforme à la LStE, selon la situation et les revenus de la famille, désormais sur 7 paliers au lieu de 4 (art. 17).

Adaptation du règlement d'application et de son annexe (tarifs dès le 1er janvier 2026)

Afin de permettre à l'Assemblée de statuer en toute connaissance de cause, le Conseil communal a d'ores et déjà élaboré et approuvé le règlement d'application et son annexe (fixant les tarifs effectifs prévus dès le 1er janvier 2026). Ces deux documents sont également disponibles sur le site internet.

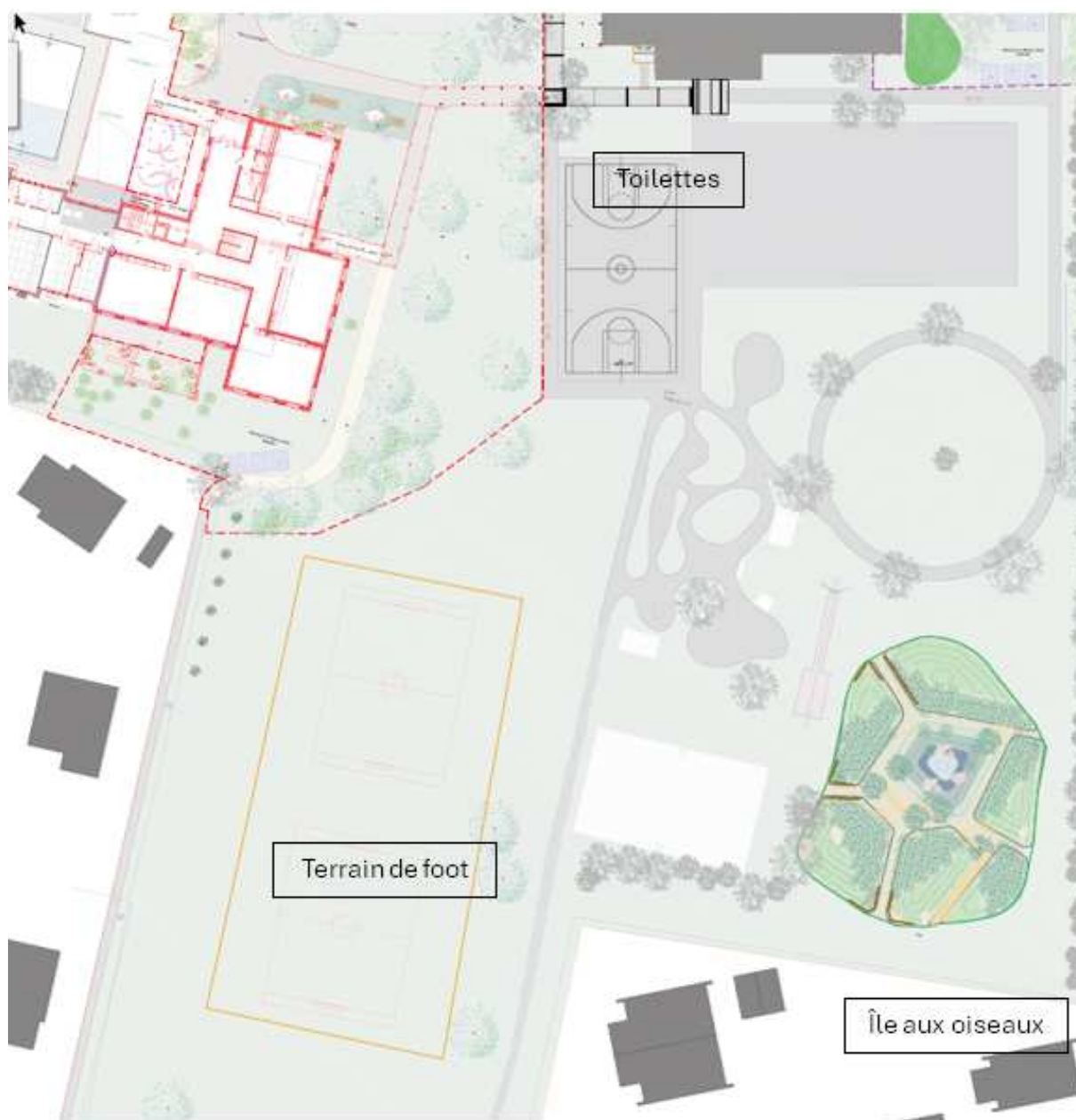
Les tarifs appliqués correspondront aux deux tiers du tarif maximal.

Le Conseil communal vous invite à prendre connaissance de l'ensemble de ces documents et à soutenir, lors de l'assemblée extraordinaire du 17 septembre 2025, cette harmonisation des pratiques communales en matière de conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Simon Gabaglio, Conseiller communal

Modification du budget des investissements 2025

Aménagement du Parc de l'Ecole



Matr^{en}assemblée

Un espace plus convivial

Porté par la Commune de Matran en collaboration avec l'Agglomération de Fribourg, le projet de réaménagement vise à améliorer la qualité de séjour, l'accessibilité et la biodiversité du site, tout en répondant aux attentes des habitants. Une démarche participative a permis à la population de contribuer activement à la conception des nouveaux aménagements.

Une consultation citoyenne pour un projet partagé

Entre janvier et février 2024, les Matranaises et les Matranais ont été invités à s'exprimer sur l'avenir de leur parc. Cette consultation a mis en lumière plusieurs attentes, dont la demande récurrente de toilettes publiques – une nécessité pour améliorer le confort des usagers. Les retours des citoyens ont également orienté les réflexions sur la préservation des espaces existants, comme la place de jeux, tout en intégrant de nouveaux éléments.

Les aménagements prévus et leur coût

Le projet comprend plusieurs interventions majeures, réparties comme suit :

- Déplacement de la place de football : une optimisation des espaces sportifs pour une meilleure utilisation du parc, pour un coût de **CHF 33'000**.

- Île aux oiseaux : En préambule, nous rappelons que l'Agglomération de Fribourg a d'ores et déjà financé une partie du coût du projet pour CHF 27'000 (frais d'étude, démarche participative, etc.). Cet espace convivial dédié à la biodiversité, favorisant la présence de la faune locale a un coût résiduel de CHF 76'000 CHF à répartir à raison de 50% chacun entre la Commune et l'Agglo, soit en fin de compte, un montant à financer par la Commune de **CHF 38'000**.
- Toilettes publiques : Une réponse directe aux attentes des usagers pour un coût de **CHF 97'000**.
- Il faut encore compter avec de « Divers et imprévus » pour un montant de **CHF 24'000**.

Le coût total à charge de la Commune, avant déduction des subventions, s'élève ainsi à CHF 230'000, duquel il faut déduire la subvention de CHF 38'000 pour l'Île aux oiseaux et une subvention complémentaire de l'Agglo de CHF 36'000.- en cas de réalisation de l'ensemble du projet, ramenant ainsi le coût du projet à charge de la Commune à **CHF 156'000**.

Ces modifications s'intégreront harmonieusement aux futurs aménagements extérieurs de la nouvelle école, garantissant une cohérence d'ensemble.

Dominique Chenaux, Conseiller communal

Un projet pour l'avenir

Dans le prolongement des aménagements du parc de l'école, nous nous sommes penchés sur le remplacement des couverts existants mais vieillissants devant la halle de gymnastique et la création d'un nouveau préau à gauche en sortant de la buvette de la halle de sport. Une première offre très (trop) élevée a été fournie par les architectes et le paysagiste en charge du réaménagement des alentours de l'école. De ce fait, nous reviendrons fort probablement vers vous en décembre prochain.

En effet, nous sommes convaincus que pour donner plus de cohérence visuelle et architecturale à l'ensemble du parc et créer ainsi une image modernisée du cœur du village, laisser les vieux couverts en place alors que de nouveaux seront reconstruits depuis la nouvelle école n'est ni logique, ni esthétique.

De plus, la construction d'un nouveau préau, avec les mêmes matériaux, répondra de manière adéquate au besoin d'offrir aux élèves un espace

Matr'en info

abrité en cas de pluie ou de forte chaleur. Actuellement, aucun abri de ce type n'était prévu dans les plans initiaux de la nouvelle école. Celui-ci servira aussi bien aux écoliers qu'aux sociétés locales, qui pourront bénéficier d'un espace abrité supplémentaire pour leurs manifestations.

Comme évoqué plus haut, ce projet n'est financièrement pas prêt, mais s'il devait être proposé et accepté en décembre prochain, nous aurions l'oc-

casion de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement en même temps, réalisant par là certainement des économies d'échelle appréciables.

Avec cet ensemble, vos autorités veulent miser sur l'efficacité et la qualité de vie, tout en anticipant les besoins futurs.

Dominique Chenaux, Conseiller communal

